

COMMUNE DE NOUVION

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze janvier à 20 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Maurice FORESTIER, Maire.

Etaient présents : MM Maurice FORESTIER – Martin BERGAENTZLE (sauf en début de réunion) - Pascale d'ARGOEUVES – Laurence CROISSET – Christophe FARCY (sauf en début de réunion) – Nathalie BOITELLE - Jean-Charles BOUCART – Marie-Pierre DAUCHEZ - Sylvain DUCROCQ – Cécile EECKHOUT – Claude HANQUIER - Nicolas LESTURGIE – Ludovic SUEUR
Etaient absents excusés : MM Amandine DELCOURT (pouvoir à Christophe FARCY), Dominique STRAVIUS.

Secrétaire de séance : Mme Laurence CROISSET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2020

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2020.

Arrivée de Martin BERGAENTZLE.

DEMANDE RECUE DE M. ET MME SAVREUX (LOYERS)

Par courrier en date du 30 novembre 2020, Monsieur et Madame SAVREUX ont demandé l'annulation des loyers de novembre 2020, décembre 2020 et janvier 2021.

Afin de statuer sur cette demande, le Conseil municipal souhaite obtenir copies des demandes d'aides formulées (et des réponses obtenues) en raison de l'arrêt partiel de leur activité.

BONS D'ACHAT AUX AINES POUR NOEL (MODIFICATION)

Par délibération en date du 5 octobre 2020, le Conseil municipal a décidé que le cadeau de fin d'année offert aux Aînés de la Commune (à partir de 70 ans) serait composé de trois bons d'achat de 10 euros utilisables avant le 1^{er} mars 2021 dans les commerces suivants : magasin Carrefour, fleuriste « L'Atelier », restaurants « Le Phoenix » et « La Détente », boulangerie « L'Odyssée gourmande » et chez Mme d'ARGOEUVES (vente de vin). Ces bons sont également utilisables pour déjeuner à la MARPA.

Suite à plusieurs demandes de bénéficiaires, Monsieur le Maire a autorisé l'autorisation de ces bons chez Marie-Ange (Salon de coiffure).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION EXTRAS'COOL

Monsieur le Maire expose que l'Association Extras'cool a organisé des spectacles de Noël pour les enfants de l'école.

Le coût de cette manifestation est assez important (3000 €) car ces représentations ont eu lieu sur trois jours afin de limiter le nombre d'enfants présents en raison de la crise sanitaire (une seule classe présente par représentation).

L'association Extras'cool demande aux communes dont les enfants sont scolarisés à Nouvion (Forest-Montiers, Ponthoile et bien entendu, Nouvion) de participer à cette dépense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Association Extras'cool.

Arrivée de Christophe FARCY.

GROUPEMENT DE COMMANDES : TRAVAUX VOIRIE

Vu la délibération du 17 décembre 2020 de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre portant création d'un groupement de commandes relatifs à des travaux de voirie, travaux neufs et travaux d'entretien,

Considérant la volonté de partager les compétences et savoirs, l'intérêt du gain de temps procédural, de rationaliser les dépenses et réaliser des économies d'échelle sur les volumes d'achat, et le besoin de la Commune en termes de travaux neufs et d'entretien de voirie sur son territoire,

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Au regard du contexte précédemment exposé, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes relatifs aux travaux neufs et d'entretien de voirie coordonné par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre. Il convient de signer la convention constitutive, annexée à la présente, pour en accepter les conditions, les modalités de fonctionnement, les rôles et les obligations de la Commune en tant que membre signataire.

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre est désignée comme coordonnatrice du groupement sur une durée illimitée et engagera à ce titre les consultations communes. Elle procédera à ce titre à la notification des marchés aux prestataires retenus.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'un groupement de commandes pour les travaux neufs et d'entretien de voirie ;
- de désigner la Communauté de Communes comme coordinatrice de ce groupement ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande jointe à la présente autorisant le Président de la Communauté de Communes à engager les consultations communes, à signer les marchés qui en découleront et tout autre document afférant à la création de ce groupement et à l'exécution de son objet ;
- de prévoir les crédits au budget ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions.

DEMANDE D'AVIS CONCERNANT LA MISE EN VENTE DE LOGEMENTS RECUE DE AMSOM -HABITAT

Par courrier en date du 26 novembre 2020, AMSOM-HABITAT informe que, pour les prochaines années, un objectif annuel de 35 logements vendus pour l'ensemble du territoire de la Somme, a été fixé dans son plan stratégique de patrimoine.

Une liste de logements potentiellement commercialisables sur le territoire de la commune de Nouvion est jointe.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la mise en vente de ces logements.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise cette mise en vente.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Il est rappelé que les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections de leur animal (notamment au niveau de l'école)
- L'installation de toilettes publiques est à envisager.
- L'Association 2^{ème} Chance se propose d'alimenter une boîte à livres que la Commune pourrait installer.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Et les membres présents ont signé le registre